



OFFICE LUXEMBOURGEOIS
DE L'ACCUEIL ET
DE L'INTÉGRATION

Synthèse des résultats de la
consultation sur les priorités 2012 du
Plan d'action national pluriannuel
d'intégration et de lutte contre les
discriminations 2010-2014

OLAI

Avril 2011

Contexte de la consultation

La loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-duché du Luxembourg met en place un Plan d'Action National pluriannuel d'intégration et de lutte contre les discriminations (PAN).

Le PAN est coordonné par l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) dont les attributions s'articulent autour de l'accueil, de l'intégration, de la lutte contre les discriminations et du suivi des migrations.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAN, le Gouvernement a souhaité consulter les acteurs œuvrant en faveur de l'intégration et/ou des étrangers sur les priorités 2012 et 2013. L'objectif de cette consultation était de connaître :

- Leur avis sur les priorités de 2012.
- Leurs suggestions pour identifier les priorités de 2013.

La consultation a été menée à partir d'un questionnaire d'enquête mis en ligne sur le site internet de l'OLAI pendant un mois, entre les mois de février et mars 2011. L'information sur la consultation s'est faite par courrier adressé à 900 structures concernées.

Une large¹ participation

Les acteurs ont été nombreux à répondre au questionnaire et à formuler des propositions sur les priorités à envisager pour 2012 et 2013.

- § Au total, 104 structures ont participé à cette consultation en répondant au questionnaire qui leur était destiné. Elles représentent donc 11,5% de l'ensemble des personnes qui ont été contactées par courrier.
- § Les personnes qui ont répondu au questionnaire font partie de structures diversifiées, même si une forte proportion appartient au secteur associatif :

	Proportion des répondants
Association, dont 46% de bénévoles	44%
Commission consultative	12%
Administration communale	11%
Conseil national pour étrangers	9%
Université	3%
Autre, tels que syndicats, enseignants, directeurs d'école, chercheurs, ...	21%

¹ On peut parler d'une « large » participation dans la mesure où le taux moyen de réponses à un questionnaire est généralement de 6%.

Rappel de la stratégie du PAN (2010-2014) et de la démarche

Les priorités proposées pour le PAN pour 2012 sont au nombre de 5 :

- § PBC 1 : Processus à double sens.
- § PBC 3 : Emploi.
- § PBC 4 : Connaissance de base sur les langues, l'histoire et les institutions de la société d'accueil.
- § PBC 5 : Education.
- § PBC 7 : Dialogue interculturel.

Les objectifs à atteindre demandent du temps, aussi il convient de mener le travail sur plusieurs années et de façon stratégique. En effet rappelons que :

- § Toutes les priorités (et leurs objectifs associés) ne peuvent pas être initiées au même moment, il convient de faire des choix.
- § La mise en œuvre des priorités nécessite un travail pluriannuel :
 - § Certaines d'entre elles ont été initiées en 2011 et seront reconduites en 2012 (PBC1, PBC4 et PBC7).
 - § D'autres commenceront en 2012 et devront certainement être poursuivies en 2013. Il en sera de même pour 2014.

Chaque priorité se décline en plusieurs objectifs à atteindre. Ainsi, même si tous les objectifs sont particulièrement importants parce qu'ils participent pleinement à l'intégration ou à la lutte contre les discriminations, l'OLAI se doit de proposer ceux qu'il convient de mettre en œuvre plus rapidement. C'est dans cette perspective que le Gouvernement a souhaité consulter les acteurs de la société civile afin de connaître leur avis sur les domaines d'actions à privilégier pour 2012.

Les objectifs considérés comme prioritaires pour 2012

Le classement des objectifs associés à chaque priorité est bien évidemment a priori particulièrement difficile dans la mesure où ils contribuent tous à améliorer les conditions d'intégration et/ou de lutte contre les discriminations. Plusieurs structures qui ont répondu au questionnaire ont ainsi exprimé leurs difficultés à classer les objectifs en fonction de leur niveau d'importance.

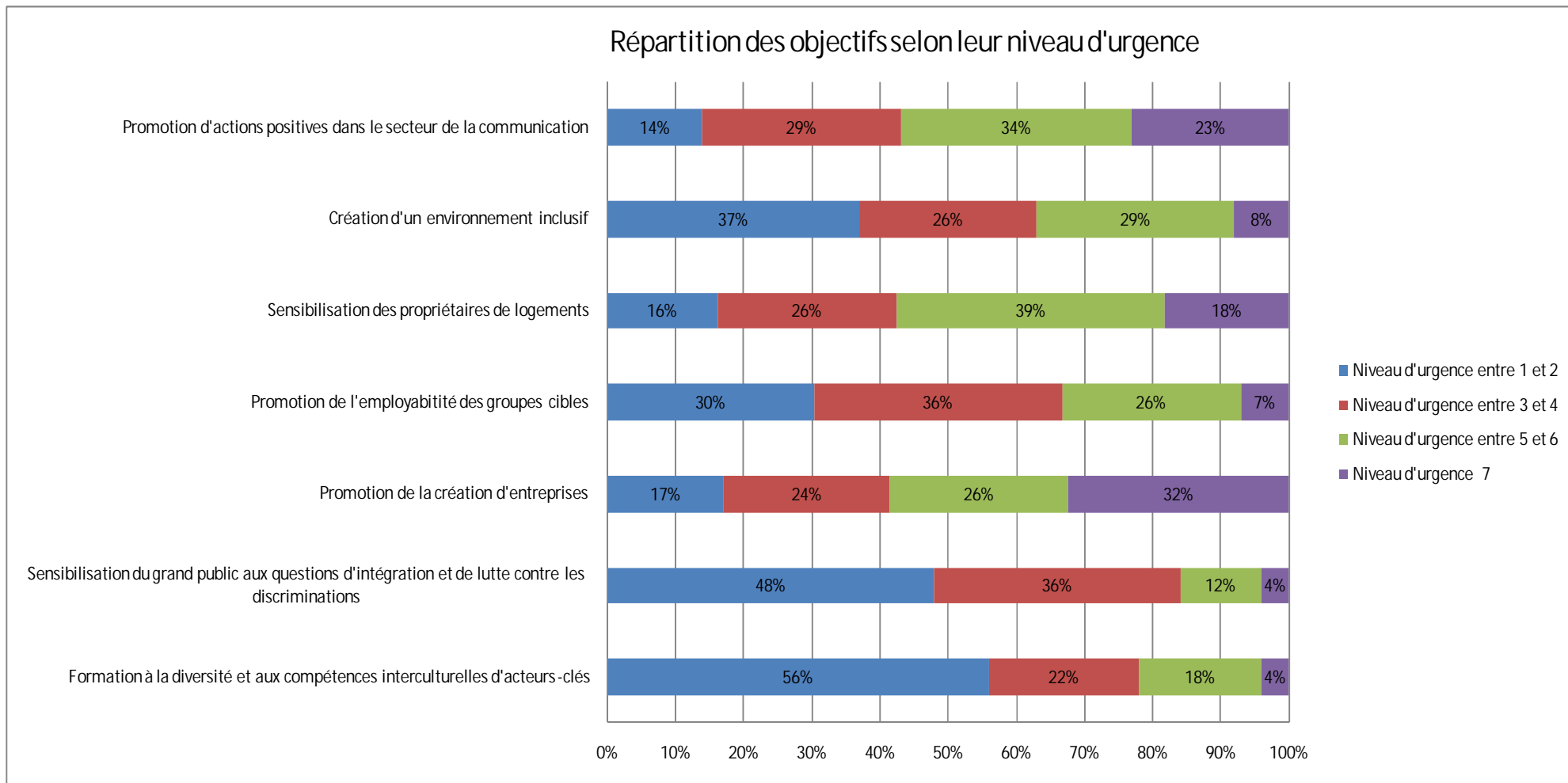
Cependant, la très grande majorité des acteurs consultés a réussi à prioriser les objectifs au regard des préoccupations et des réalités sociales qu'ils rencontrent au quotidien. Ainsi pour chaque PBC, les structures consultées ont classé les objectifs en fonction des « niveaux d'urgence ». Toutefois, et compte tenu de la difficulté à classer les objectifs sur une échelle d'urgence comprise entre 1 et 7 (ou 8 lorsque le PBC compte 8 objectifs), l'OLAI a choisi de restituer les résultats comme suit :

- § Objectifs prioritaires, retenus en 1er ou 2ème choix.
- § Objectifs intermédiaires, cités entre les choix 3 et 6.

§ Objectifs secondaires, retenus en 7ème et/ou 8ème choix.

Les graphiques présentés ci-après montrent cette répartition : des objectifs retenus comme les plus urgents à atteindre (niveaux 1 et 2) à ceux cités comme secondaires (niveaux 7 et/ou 8), même si ces derniers restent importants.

PBC 1 : Processus à double sens : « L'intégration est un processus dynamique, à double sens, de compromis réciproque entre tous les immigrants et résidents des Etats membres »





OFFICE LUXEMBOURGEOIS
DE L'ACCUEIL ET
DE L'INTÉGRATION

Les résultats de la consultation montrent que 3 objectifs se distinguent par leur caractère prioritaire :

- § La « formation à la diversité et aux compétences interculturelles d'acteurs clés », citée par plus de la moitié des répondants comme une action urgente à mettre en place.
- § La « sensibilisation du grand public aux questions d'intégration et de lutte contre les discriminations ».
- § La « création d'un environnement inclusif ».

En tant que processus dynamique, l'intégration est reconnue comme un processus en construction qui nécessite une connaissance de la diversité. C'est en ces termes que les structures interrogées semblent prioriser les objectifs à atteindre que sont la « formation » et la « sensibilisation ».

La répartition des réponses montre que les actions en faveur de la « communication » et de la « valorisation » sont moins urgentes à mettre en œuvre que celles qui permettent de mieux connaître la diversité et les étrangers (entendues comme un préalable à atteindre). A ce titre, sont perçues comme moins importantes :

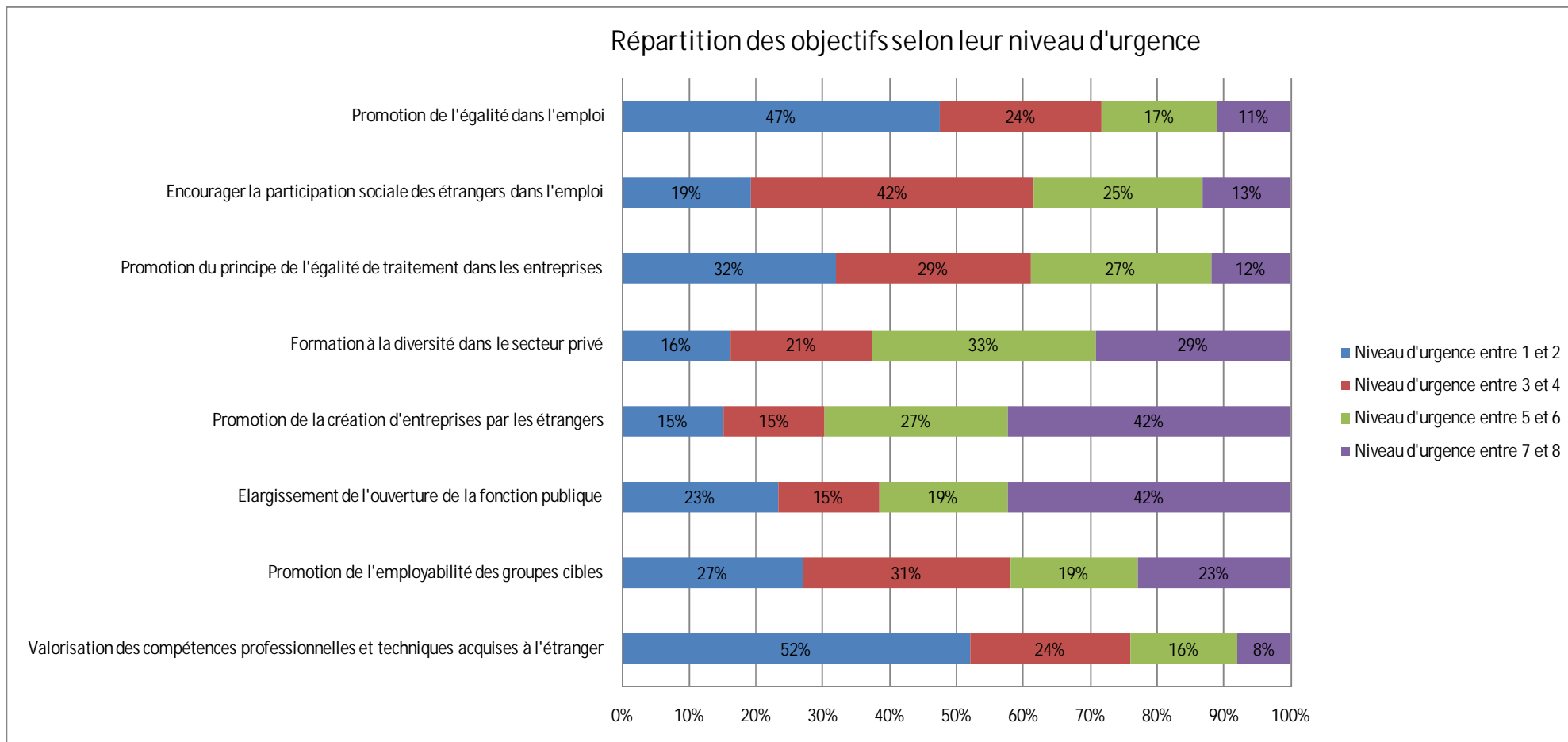
- § La « promotion de la création d'entreprises par les entrepreneurs et femmes cheffes d'entreprise issus de l'immigration ».
- § La « promotion d'actions positives dans le secteur de la communication ».

Les suggestions proposées :

Dans la logique du processus à double sens, les suggestions apportées insistent sur la nécessité de mettre en place des actions :

- § En direction de la population luxembourgeoise (grand public, enseignants,...) pour sensibiliser à la présence étrangère.
- § En direction des populations étrangères pour les informer et les accompagner dans leurs démarches.
- § En faveur de la mixité culturelle et sociale pour permettre les échanges et la connaissance réciproque.

PBC 3 : Emploi : « L'emploi est un élément clé du processus d'intégration, essentiel à la participation et à la contribution des immigrants dans la société d'accueil et à la visibilité de cette contribution »



L'emploi apparaît comme un des PBC qui suscite le plus de positionnement. En effet, les réponses au questionnaire révèlent des avis très tranchés à l'égard des objectifs qu'il convient d'atteindre prioritairement, et ceux qui peuvent être considérés comme moins urgents.

C'est très majoritairement que les structures consultées se positionnent en faveur de :

- § La « valorisation des compétences professionnelles et techniques acquises à l'étranger », citée par plus de la moitié des répondants comme un objectif prioritaire.
- § La « promotion de l'égalité dans l'emploi ».
- § La « promotion du principe de l'égalité de traitement dans les entreprises ».

Ces trois objectifs se rejoignent dans la mesure où ils constituent des étapes essentielles dans l'accès, puis dans l'égalité de traitement dans le domaine de l'emploi.

A l'inverse sont cités comme moins urgents à atteindre :

- § La « promotion de la création d'entreprises par les étrangers ».
- § « L'élargissement de l'ouverture de la fonction publique ».

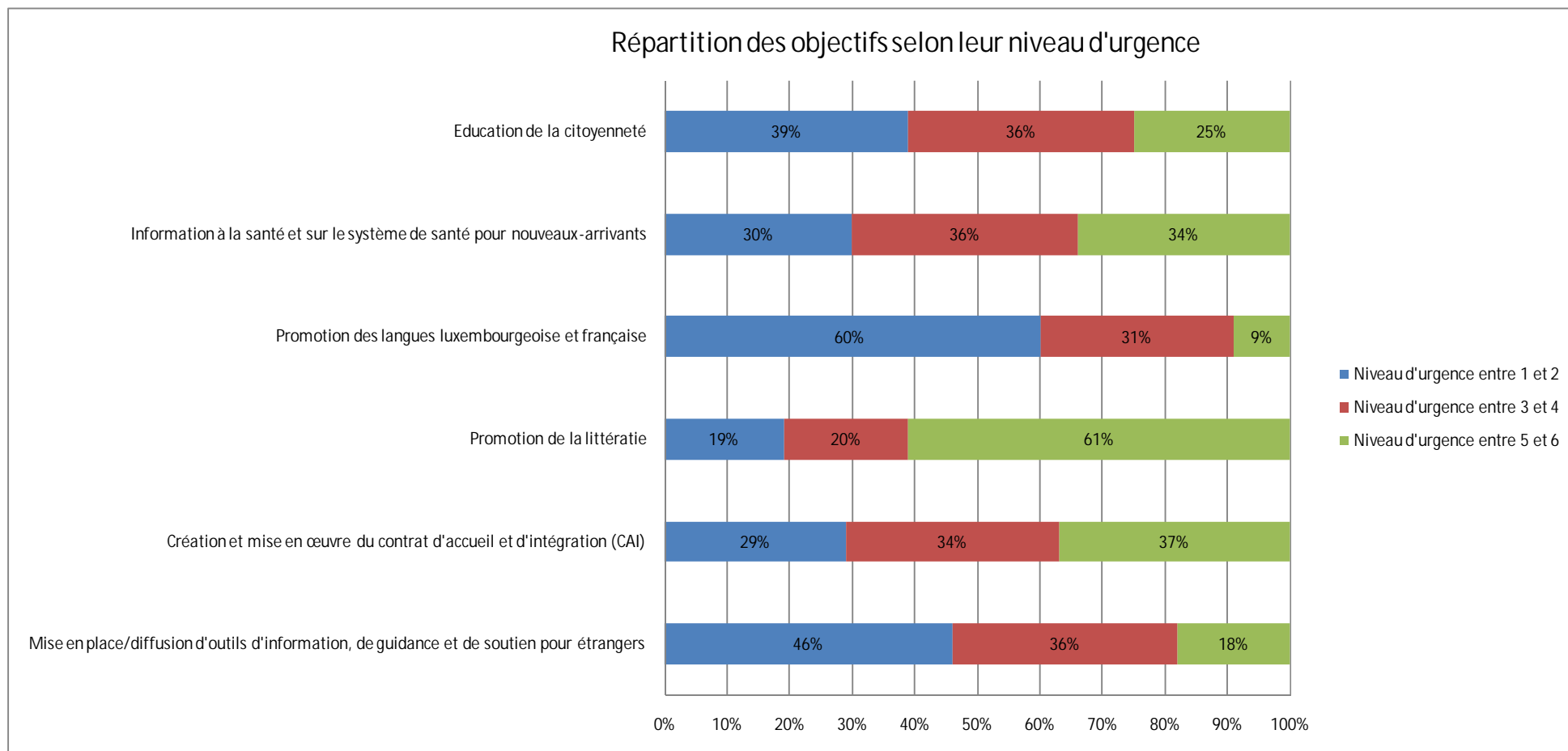
Ainsi, la valorisation des étrangers dans le domaine de l'emploi et leur intégration dans la fonction publique ne semblent envisageables qu'à plus long terme. L'agencement des réponses montre que les structures consultées envisagent l'accès à l'emploi comme un processus à atteindre en plusieurs étapes.

Les suggestions proposées :

Par ailleurs, les objectifs suggérés relèvent :

- § D'une part, l'importance de la formation professionnelle des étrangers afin de favoriser l'accès à l'emploi, notamment pour les chômeurs, et d'améliorer les chances d'accéder à un emploi qualifié. La formation professionnelle est donc évoquée comme un levier susceptible de favoriser l'accès et l'égalité de traitement dans le domaine de l'emploi.
- § D'autre part, la formation des différents acteurs (entreprises et fonction publique) à la présence des étrangers et aux problématiques qu'ils rencontrent (notamment en matière de trilinguisme).

PBC 4 : Connaissance de base sur les langues, l'histoire et les institutions de la société d'accueil : « Des connaissances de base sur les langues, l'histoire et les institutions de la société d'accueil sont indispensables à l'intégration; permettre aux immigrants d'acquérir ces connaissances est un gage de réussite de leur intégration »



Les objectifs choisis dans le domaine de la connaissance de base reflètent le questionnement transversal sur la problématique des langues, largement évoquée tout au long de la consultation.

- § La « promotion des langues luxembourgeoise et française », est ainsi citée par plus de 60% des structures consultées comme un objectif à atteindre à court terme.

De même,

- § La « mise en place et la diffusion d'outils d'information, de guidance et de soutien pour étrangers » est choisie par près de la moitié des structures comme un objectif prioritaire à atteindre.

Les objectifs intermédiaires relèvent quant à eux de la connaissance des droits et devoirs des étrangers. A ce titre, les actions intermédiaires citées relèvent de :

- § L' « éducation de la citoyenneté ».
- § L'« information à la santé et sur le système de santé pour nouveaux arrivants ».
- § « La création et la mise en œuvre du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) » est citée comme un objectif intermédiaire important.

Les suggestions proposées :

Les objectifs suggérés consistent principalement à mettre en place des actions qui permettent de conforter l'apprentissage des langues pour favoriser la communication et la compréhension réciproques. Ces actions concernent principalement la promotion des langues ainsi que la mise en place de dispositifs qui favorisent la sensibilisation, le soutien ou l'obligation d'apprentissage du luxembourgeois.

D'autres suggestions montrent la nécessité d'engager une réflexion sur les modalités d'accès à la connaissance de l'histoire du Luxembourg, notamment en lien avec la réflexion menée sur le CAI et les cours civiques. Ces propositions consistent à diffuser des outils d'information qui permettraient d'informer sur l'histoire du pays.

PBC 5 : Education : « Les efforts en matière d'éducation sont essentiels pour préparer les immigrants, et particulièrement leurs descendants, à réussir et à être plus actifs dans la société »

Répartition des objectifs selon leur niveau d'urgence



Les résultats de la consultation montrent qu'en matière d'éducation, il convient prioritairement de :

- § « Garantir l'égalité d'accès à l'éducation et prévenir l'échec scolaire », pour les trois quarts des répondants.

Cet objectif conditionne les actions à mettre en place à court, moyen et long terme. Parmi elles, les structures citent les actions de formation comme prioritaires :

- § La « mise en place de formations à la diversité pour enseignants », citée comme très urgente par près de la moitié des structures consultées.
- § La « formation du personnel socioéducatif aux compétences interculturelles ».

Ce sont finalement deux objectifs très différenciés l'un de l'autre qui sont cités comme moins urgents à atteindre :

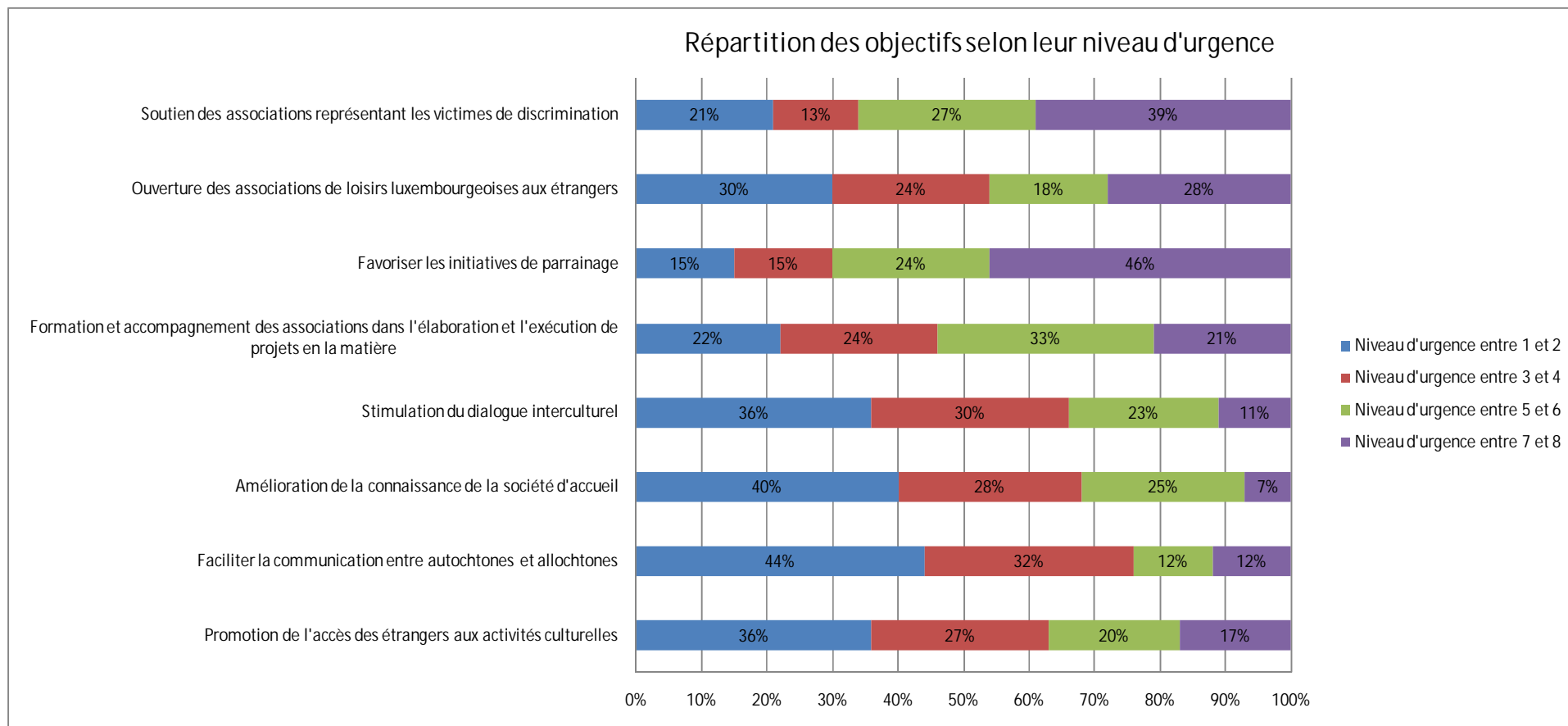
- § La « refonte des outils d'information et d'orientation scolaires ».
- § Les « initiatives promouvant le respect de la diversité dans l'environnement scolaire ».

Les suggestions proposées :

De leur côté, les objectifs proposés en matière d'éducation révèlent la nécessité d'envisager l'éducation comme une complémentarité entre l'éducation scolaire et l'éducation familiale. En effet, les suggestions indiquent qu'il convient de mener des actions tant du côté :

- § De l'école (décloisonnement des apprentissages, enseignement différencié et flexible, obligation de formation des enseignants à l'interculturel,...).
- § Des parents (favoriser les relations entre les parents étrangers et autochtones, responsabilisation et implication des parents en matière d'intégration,...).

PBC 7 : Dialogue interculturel : « Un mécanisme d'interaction fréquente entre les immigrants et les ressortissants des États membres est essentiel à l'intégration. Le partage d'enceintes de discussion, le dialogue interculturel, l'éducation pour mieux connaître les immigrants et leurs cultures, ainsi que l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain renforcent les interactions entre immigrants et ressortissants des États membres »



Le dialogue interculturel apparaît comme le PBC pour lequel la répartition des réponses semble la moins marquée.

Cependant, les objectifs prioritaires cités concernent principalement des domaines d'action qui permettent de favoriser la rencontre culturelle :

- § « Faciliter la communication entre autochtones et allochtones ».
- § « Amélioration de la connaissance de la société d'accueil ».

Puis dans les mêmes proportions, pour environ un tiers des réponses :

- § La « promotion de l'accès des étrangers aux activités culturelles ».
- § La « stimulation du dialogue interculturel ».

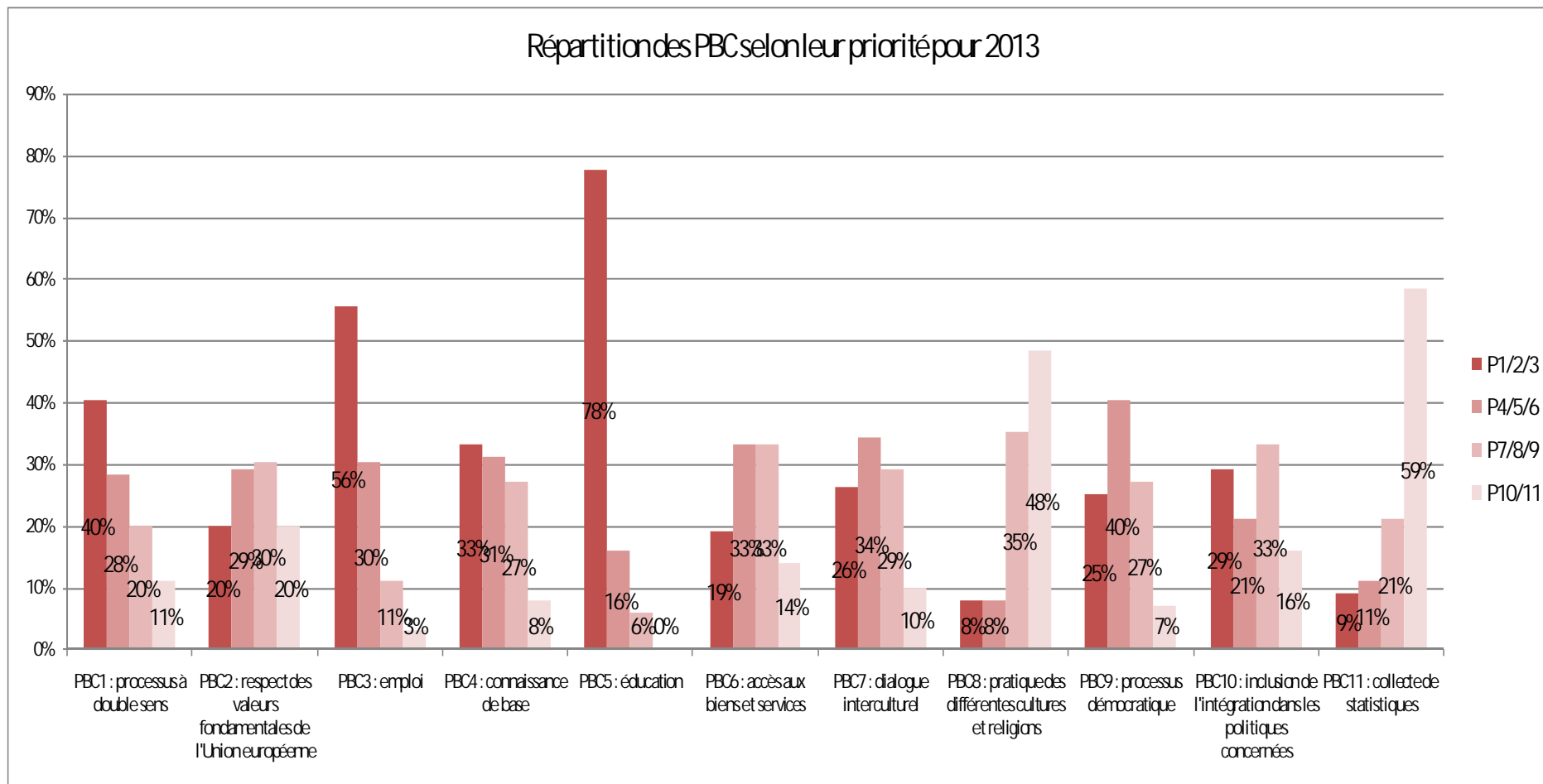
Deux objectifs sont identifiés comme moins urgents à atteindre, il s'agit de :

- § « Favoriser les initiatives de parrainage ».
- § Développer le « soutien des associations représentant les victimes de discrimination ».

Les suggestions proposées :

Les objectifs complémentaires en faveur du dialogue interculturel, font écho à ceux déjà identifiés (notamment dans le processus à double sens ou dans le domaine de l'emploi). Ils concernent le plus souvent la population autochtone (comme la stimulation des compétences interculturelles), et plus ponctuellement les étrangers ou les actions associatives.

Les PBC prioritaires pour 2013



Deux grands domaines sont clairement identifiés comme prioritaires pour l'année 2013 :

- § PBC5 : L'éducation, plébiscitée par plus des trois quarts des structures consultées.
- § PBC3 : L'emploi, cité par plus de la moitié des structures comme également prioritaire.

Ces deux PBC se dégagent très nettement des autres priorités : les résultats de la consultation révèlent que l'éducation et l'emploi représentent les deux domaines d'action qu'il conviendrait de privilégier pour 2013.

En plus de l'éducation et de l'emploi, un autre processus conviendrait d'être priorisé en 2013 :

- § PBC1 : Le « processus à double sens ».

Les répondants identifient également :

- § PBC4 : La « connaissance de base sur les langues, l'histoire et les institutions de la société d'accueil ».
- § PBC10 : L'« inclusion de l'intégration dans les politiques concernées ».

Les PBC intermédiaires sont, par ordre décroissant de priorité :

- § PBC9 : Le « processus démocratique ».
- § PBC6 : L'« accès aux biens et aux services ».
- § PBC7 : Le « dialogue interculturel ».

Deux PBC se distinguent des autres, car jugés par près de la moitié des répondants, comme moins urgents à prioriser pour 2013. Il s'agit de :

- § PBC11 : La « collecte de statistiques ».
- § PBC8 : La « pratique des différentes cultures et religions ».